	CDJ Codep25 : **Circuit Départemental Jeunes** Règlement	Adoption : mail du 12/09/2018 Entrée en vigueur : 10/10/2018 Modification : 08/09/2020 Validité : permanente Nombre de pages : 2

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. Objet

Le « Circuit Départemental Jeunes » (CDJ) est un circuit de compétitions pour les jeunes joueurs et joueuses du comité départemental du Doubs.

Il comprend 5 étapes et fait l'objet d'un classement par cumul de points sur la saison pour chaque catégorie.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'organisation du CDJ.

Les dates des étapes du CDJ figurent au calendrier sportif du Codep25 (disponible sur le site) et sont envoyées aux clubs au plus tard début septembre de la saison en cours.

2. Criteres de Participation

2.1. Licences, nationalité, catégorie d'âge et surclassement

La participation est ouverte aux joueurs et joueuses Minibad, Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior licenciés, au plus tard la veille de la date de l'étape, à une instance affiliée à la FFBad sans restriction relative à la nationalité

Les joueurs peuvent s'inscrire dans leur catégorie ou celle immédiatement supérieure.

2.2. Classement et CPPH (Classement Par Points Hebdomadaire)

Le classement et le CPPH utilisés sont ceux du vendredi précédent de 15 jours la compétition. Les CDJ sont réservés aux joueurs classés au maximum D7 dans la discipline concernée.

Les égalités seront départagées au bénéfice du plus jeune.

2.3. Limitation des participants

La participation est limitée à 80 joueurs au bénéfice des meilleurs CPPH dans chaque catégorie en favorisant la participation féminine et des plus jeunes.

Les joueurs des clubs du Doubs restent prioritaires au regard des joueurs hors CODEP 25

3. Inscriptions

3.1. Diffusion des invitations

Les invitations sont envoyées à tous les clubs du Codep selon l'échéancier suivant :

- Envoi des invitations 4 semaines avant la compétition
- Relances à 2 semaines de la compétition
- Date limite d'inscription : une semaine avant la compétition (soit le samedi 14h)
- Tirage au sort entre 5 et 7 jours avant la compétition
- Envoi des convocations entre 4 et 5 jours avant la compétition (soit le mardi ou mercredi)

3.2. Modalités et montants d'inscription

Un joueur doit être inscrit par son club uniquement.

Le règlement des droits d'inscription sera à acquitter sur facture adressée par le Codep25 aux clubs chaque trimestre ou au moment de l'inscription pour les joueurs hors Codep25.

Les droits d'inscription sont fixés à :

- 8€ pour un joueur licencié au Codep25
- 10€ pour un joueur licencié à la LBFCBad
- 12€ pour un joueur hors LBFCBad

4. DEROULEMENT D'UNE ETAPE

4.1. Horaires indicatifs

Rappel : Aucune compétition jeune qui n'est pas suivie d'un jour férié, d'un dimanche ou d'un jour de vacances scolaires ne doit se terminer après 19h.

Chaque étape se déroulera le samedi ou le dimanche entre 8h00 et 19h.

4.2. Tableaux

La compétition propose, pour chaque catégorie Poussin, Benjamin, Minime et Cadet-Junior, un tableau de Simple Homme et Dame éventuellement découpé en série (1, 2…) selon les inscriptions et les CPPH des participants dans le respect de l'article 3.2.1.5 du RGC.

4.3. Structure des tableaux

Chaque tableau se déroulera en poules de 3 (de préférence) ou de 4 avec, dans la mesure du possible, 2 sortants par poule ou, le cas échéant, sous forme de poule unique de 3, 4 ou 5.

L'organisation favorisera le déroulement de petites finales pour classer les 4 premiers

Le découpage des séries et la répartition des catégories d'âge et des disciplines au fil de la journée seront faits au seul bénéfice du bon déroulement de la compétition.

5. CLASSEMENTS DU CIRCUIT CDJ

À l'issue de chaque étape, un classement général par catégorie est établi uniquement pour les joueurs du Codep25 selon le barème suivant :

	Point / Stade atteint			
Toute Catégorie en Série 1	1er	2ème	3ème	4ème
	10	8	5	4
Toute Catégorie en Série 2	1er	2ème		
	3	2		

Le critère d'obtention des points est le stade le plus élevé de la compétition atteint par le joueur.

Les résultats acquis par un joueur sont comptabilisés dans la catégorie dans laquelle il a participé à l'étape indépendamment de sa propre catégorie d'âge.

Les joueurs ayant obtenu un même total de points sont départagés selon les critères suivants, par ordre de priorité décroissante :

- le plus grand nombre de participation à des étapes CDJ
- le meilleur total de point obtenu sur une des étapes CDJ
- le meilleur CPPH retenu pour le dernier CDJ
- au bénéfice du plus jeune

En cas d'annulation d'une ou plusieurs étapes, le classement du CDJ se fait sur le cumul des points marqués dans les étapes du CDJ disputées.

Les meilleurs joueurs de ce classement seront récompensés au terme de la saison.

6. DIVERS

6.1. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires pour l'ensemble de la compétition pour les joueurs classés ou non-classés, y compris pour les poussins.

Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 2.18 du RGC.

6.2. Scoring

Chaque participant s'engage à scorer un match sur simple appel du JA ou de l'organisateur, tout particulièrement un match opposant des poussins.